Québec

Feuillet explicatif aux parents ÉVALUATION DES RÉSULTATSS DE L'ÉCOLE AU REGARD DE LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE Pour un climat scolaire positif



2023-2024

Ce feuillet explicatif est une version courte de l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence réalisée au Conseil d'établissement du 13 juin 2024.

RÉSUME DU PLAN DE LUTTE 2023-2024

D'où sommesnous partis?

- Fait 1 : 93% des élèves affirment se sentir en sécurité à l'école
- Fait 2 : La violence verbale est la forme de violence la plus vécue par les élèves
- Fait 3: Les endroits dans l'école où les élèves disent avoir subi de la violence sont les lieux suivants : cour de récréation, aux autobus scolaires et lors de déplacements
- Fait 4: Les actes de violence se manifestent surtout lors des récréations et après l'école
- Fait 5 : 79 % des élèves affirment que les adultes de l'école prennent une position claire lorsque des élèves sont insultés ou exclus

Quels ont été nos objectifs cette année?

Objectif 1: Impliquer tout le personnel de l'école dans l'amélioration du climat de protection.

Objectif 2: Augmenter le sentiment de sécurité des élèves de l'école.

Objectif 3: Sensibiliser les élèves du 2e et du 3e cycle, ceux des classes spécialisées d'âge équivalent et ceux de la classe d'accueil du 2e/3e cycle au racisme et à la discrimination ethnoculturelle.

Particularité pour la violence à caractère sexuel • Fait 1: Selon le QSVE-R de l'année 21-22, des élèves de 4e et 6e année ont mentionné avoir été traité de pédé, fit ou tapette à une fréquence de quelques fois (21%), souvent (6%) et très souvent (4%).

QU'A FAIT L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION?

Mesures préventives

Moyens prévus mis en place:

- Instaurer le suivi 211 pour les élèves impliqués dans une situation de violence ou d'intimidation.
- Formation des surveillants du dîner et des éducatrices sur la surveillance active.
- Plan de surveillances actives avec zones attitrées à l'heure du dîner et aux récréations

Autres moyens

• Animation du programme parapluie dans les classes

Pour prévenir la violence à caractère sexuel

 Ateliers sur l'éducation à la sexualité offert par les enseignants et AVSEC.



- Dénonciation auprès d'un adulte de l'école
- Ligne SOS-intimidation
- Formations obligatoires
- Formation des surveillants du dîner et des éducatrices sur la surveillance active;
- Capsules offertes pas le ministère.

QUELLES ONT ÉTÉ LES CONDITIONS FACILITANTES ET LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES?

Conditions facilitantes

- Intervention rapide lors d'une dénonciation
- Communication avec les parents lors d'un évènement majeur.
- Stabilité au niveau du personnel

Difficultés rencontrées

- Certains élèves ont la perception qu'ils ne sont pas traités de la même façon que les autres.
- 3 immeubles, la communication est plus difficile.
- Suivis des interventions entre les différents intervenants de l'école.

QU'EST-CE QUE CELA A DONNÉ ?

Atteinte des objectifs

- Objectif 1 est atteint. L'année prochaine, nous allons mettre en place des programmes qui seront centrés sur la gestions des émotions des élèves.
- Objectif 2 est à poursuivre.
- Objectif 3 est atteint. L'année prochaine, l'objectif portera sur l'engagement des élèves dans la prévention de la violence.

Retombées auprès des élèves, du personnel

- Le sentiment d'appartenance du personnel et des élèves a augmenté.
- Poursuite et bonification des moyens déjà mis en place puisqu'une amélioration a été observée dans les résultats du sondage QSVE-R.
- Les ateliers ont portés fruits auprès des élèves, on a vu une différence dans les résultats du sondage QSVE-R.



QUELLES SONT LES RECOMMANDATIONS POUR L'ANNÉE PROCHAINE?

Concernant les mesures préventives

- Nouveau défi ou objectif:
- Engager les élèves dans la prise de décision et dans l'organisation d'activités de prévention de la violence.
- Promouvoir le développement des compétences psychosociales et le bien-être psychologique.
- Mettre en place une procédure de communication pour améliorer les suivis lors d'interventions dans la cour ou dans les déplacements.
 - · Autres mesures préventives à ajouter:
- Renforcer la sécurité et le bien-être du personnel et des élèves.

Concernant les mesures pour favoriser la collaboration des parents

- Autres mesures à ajouter ou à maintenir:
- Feuillet explicatif du plan de lutte contre l'intimidation et la violence
- Explication et promotion du code de vie de l'école
- Les parents n'hésitent pas à communiquer avec l'école pour dénoncer des situations.

Concernant les interventions à la suite d'une situation de violence et d'intimidation

- Dénonciation: Importance de faire un suivi que ce soit par un courriel ou un appel.
- Confidentialité: choisir un endroits propices.
- Mesures de soutien et d'encadrement: le rôle de chacun doit être respecté et valorisé.
- Sanctions applicables: les moyens les plus utilisés sont la perte de privilèges, le travail de réflexion et les gestes réparateurs.
- Mesures de suivi: communication avec les parents.

Particularités associées à la violence à caractère Autres mesures à ajouter ou à maintenir: faire un signalement à la DPJ ou au protecteur de l'élève.